

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 2 mai 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-02-18/A-00102
Propriétaire(s) : Zante Investments Ltd.
Emplacement : 1875, promenade Prince of Wales
Quartier : 16 – Rivière
Description officielle : partie du lot 31, conc. B (façade Rideau)
Zonage : R1GG
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite construire une nouvelle maison isolée de deux étages de 19,8 m sur 10,58 m sur cette parcelle vacante, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, la propriétaire demande au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait à 5,03 mètres depuis le haut de la berge, alors que le règlement exige une distance minimale de 15 mètres depuis le haut de la berge.
- b) Permettre la réduction de la distance à 23,69 mètres depuis la ligne normale des hautes eaux d'un plan d'eau, alors que le règlement exige une distance minimale de 30 mètres depuis la ligne normale des hautes eaux.
- c) Permettre la réduction du retrait de la cour avant à 2,24 mètres, alors que le règlement exige un retrait de cour avant d'au moins 6,0 mètres.
- d) Permettre l'augmentation de la hauteur de bâtiment à 10,0 mètres, alors que le règlement permet une hauteur de bâtiment maximale de 8,0 mètres.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.